

Non Augmentation suite à entretien annuel

Par **Obsidienne**, le **03/04/2019** à **22:58**

Bonsoir,

Je me permet de venir ici, poser mes questions car même avec des recherches personnelles je ne trouve pas de réponses.

Salariée depuis 1 an et demi dans une société et embauchée à un certain salaire étant donné mon expérience professionnelle, je me vois aujourd'hui avec un refus d'augmentation de salaire.

Premier point: mi décembre 2018 j'ai changé de poste car ce dernier était une création de poste et cela me plaisait, j'ai donc postulé. Auparavant commerciale, j'avais donc un fixe auquel s'ajoutaient des primes. Je change de poste et donc garde ce fixe avec d'autres primes dont le montant maximum me fait gagner moins que mon salaire de commerciale lissé sur l'année. J'en ai de suite parlé à mon directeur avant d'accepter le poste en lui disant qu'il serait juste de revoir mon fixe afin que je n'ai pas de perte de gain suite à un changement de poste. A cela il a répondu qu'effectivement Ce serait un sujet qu'on aborderait prochainement. Début janvier, lors de mon entretien annuel, je demande à avoir en fixe mon salaire de commerciale lissé sur l'année. On me répond qu'il serait effectivement entendable de m'augmenter et que les dirigeants prendraient une décision bientôt.

Aujourd'hui, on m'a annoncé que je n'ai aucune augmentation (donc perte de salaire) et qu'en comparaison à mon collègue, au même poste actuel et anciennement aussi commercial, l'écart était bien trop grand. Notre fixe est différent mais il a été recruté à un autre salaire car jeune professionnellement parlant. Je trouve donc injuste en terme de reconnaissance de mon implication et mon expérience, qu'on m'ait dit qu'avec ce changement de poste il allait falloir qu'on revoit peut être mon salaire mais au final... je gagnerai pas mieux ma vie et même je la gagnerai moins bien.

Est-ce légal?

Second point: J'ai été élue déléguée du cse en mars et je crois avoir lu qu'en tant que telle, avec une nouvelle loi, ils sont dans l'obligation de m'augmenter autant que les autres salariés (si vous savez comment cela est calculé, je suis preneuse). Est ce exact?

Puis-je négocier et comment?

Puis-je me retourner contre mon employeur? Si oui comment et sur quels arguments

Quels sont mes droits en somme.

Je vous remercie par avance du temps que vous prendrez à me lire et à me conseiller.

Bien cordialement,

K